

Intervention en fonds propres - Acto Mezz

ANDERA PARTNERS

Présentation du dispositif

Acto Mezz est un fonds d'investissement qui peut intervenir par apport en fonds propres dans les entreprises de tout secteur d'activité.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

Ce fonds cible des PME dont la valorisation est comprise entre 20 et 150 millions €, leaders dans un secteur de niche.

Cette intervention se fait dans des sociétés de capitaux (SA ou SAS). Si l'entreprise n'est pas sous une de ces 2 formes juridiques, elle devra en adopter une.

Pour quel projet ?

Présentation des projets

Acto Mezz intervient en capital-développement et capital-transmission (Buy Out ou LBO).

L'intervention de Acto Mezz peut se faire selon plusieurs modalités (souscriptions d'actions, obligations convertibles, actions ou obligations à bons de souscriptions d'actions, etc.).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant d'intervention de Acto Mezz est généralement compris entre 5 et 45 millions €.

Acto Mezz est abondé par des fonds européens, via une intervention du FEI (Fonds Européen d'Investissement).

Pour quelle durée ?

Un pacte d'associés détermine, dès la souscription, les conditions de sortie du fonds. La date de désengagement est fixée d'un commun accord entre le fonds d'investissement et l'entreprise.

Organisme

ANDERA PARTNERS

- 374 rue Saint Honoré
75001 PARIS
Téléphone : 01 85 73 64 00
Télécopie : 01 85 73 64 37
Web : www.anderapartners.com/...